

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2019

Délibération n° D-2019-468

Budget Primitif 2020 - Budget principal et budgets annexes

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Luc DELAGARDE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés :

Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON.

Direction des Finances

Budget Primitif 2020 - Budget principal et budgets annexes

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L 1612-1 et suivants et L 2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le Budget Primitif de l'exercice 2020 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2020 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;
 - en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
 - en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chauffage bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	5
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGE



RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Ville de Niort
Direction des Finances

Conseil municipal du 17 décembre 2019

1

2020 Budget primitif

Introduction

L'élaboration du budget 2020 répond aux principales orientations budgétaires votées :

- Maintenir le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés
- Optimiser les recettes de fonctionnement et d'investissement par le biais de partenariats renforcés
- Conforter l'action sociale et le monde associatif en maintenant l'enveloppe des subventions
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité
- Maintenir une capacité d'autofinancement nette positive
- Préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock de dette héritée, et en intégrant les enjeux de transition énergétique et climatique
- Assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face
- Poursuivre une démarche innovante de repositionnement des politiques publiques et des pratiques quotidiennes au regard des 17 Objectifs de Développement Durable afin de mettre en œuvre le nouveau projet territorial Niort Durable 2030.

Ce budget s'inscrit dans le cadre des contraintes évoquées lors des orientations budgétaires du 25 novembre dernier :

- un pacte financier conclu avec l'Etat pour la période 2018-2020, limitant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2 % de CA à CA. Au-delà, un malus sera appliqué sur les contributions directes perçues.
- un volume d'échéances d'emprunts qui reste significatif (7 843 K€, dont 1 470 K€ d'intérêts et 6 373 K€ de remboursement de capital).

Il traduit les priorités de l'action municipale :

- la poursuite d'une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :

6 565 K€ dédiés au développement et à l'aménagement urbain dont Port Boinot

2 338 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires

2 221 K€ pour aménagements sur voirie et travaux

1 866 K€ d'investissements affectés à la culture

1 867 K€ d'investissements liés aux équipements sportifs

Avec la mise en œuvre des 3 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) depuis 2015 :

3 615 K€ => Port Boinot

600 K€ => Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

800 K€ => Eglise Notre Dame

Et l'installation de 3 nouveaux projets en autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP) :

876 K€ pour le contrat de Ville

100 K€ pour le Centre Technique Espaces Verts Naturels (CTEVN)

80 K€ pour la place et rue de l'Hôtel de Ville

- un engagement fort dans l'action sociale avec le maintien de la subvention destinée au CCAS, soit 5 050 K€.

Le budget principal

Le budget 2020 intègre plusieurs **changements structurels** :

- **Le départ d'agents du service des Sports à compter du 1^{er} juillet 2020 vers la Communauté d'Agglomération du Niortais dans le cadre du transfert du complexe sportif de la Venise Verte (CSVV).**

La convention de gestion du CSVV pour l'année 2020 cessera au 30 juin. Dès lors, les dépenses de fonctionnement correspondantes seront portées par la CAN, avec une baisse correspondante des recettes sur l'attribution de compensation.

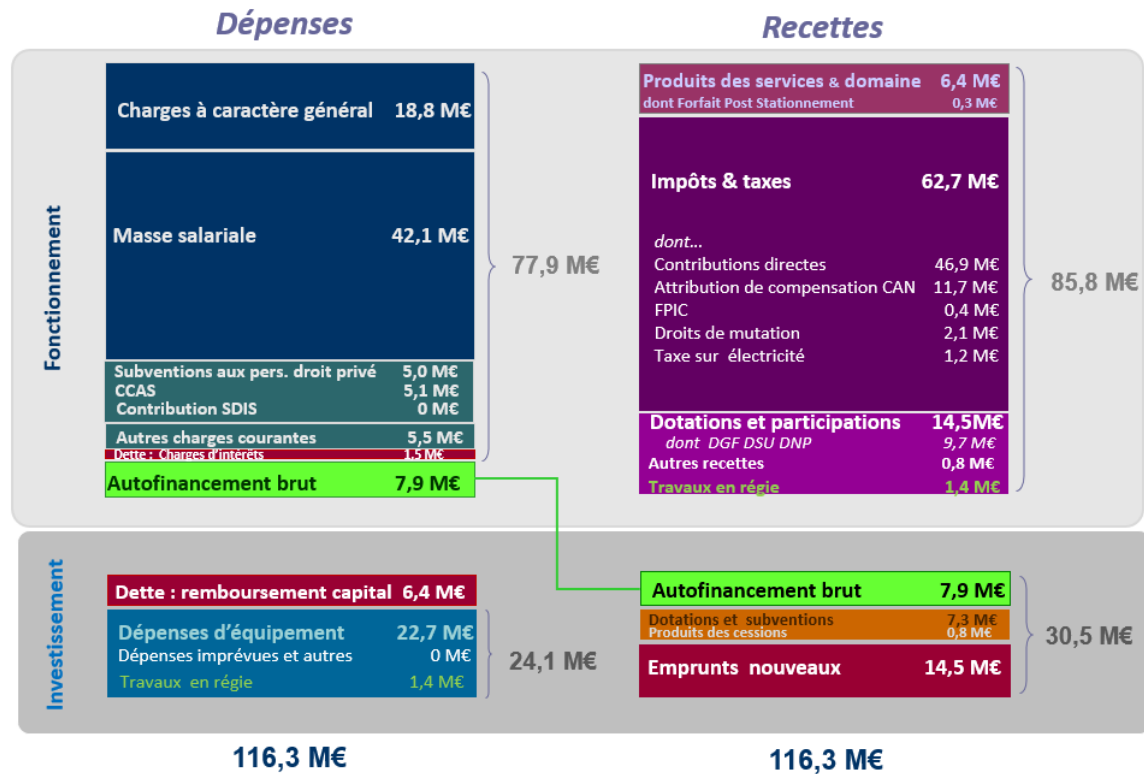
- **Le transfert de compétence de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)**

Le transfert de cette compétence ayant été acté par délibération du Conseil municipal en date du 25 novembre, les dépenses de fonctionnement ont été réduites et le montant d'attribution de compensation a lui aussi été retiré (- 2 025 K€ pour 2020).

5

		BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
<i>En milliers d'euros</i>					
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	85 730,0	84 394,0	-1 336,0	-1,6%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	78 930,0	77 911,0	-1 019,0	-1,3%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
C = A - B - ab	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	6 800,0	6 483,0	-317,0	-4,7%
D	Travaux en régie (immobilisation)	1 200,0	1 400,0	200,0	16,7%
E = C + D	CAF Brute	8 000,0	7 883,0	-117,0	-1,5%
F	Amortissement d'emprunt	6 200,0	6 373,0	173,0	2,8%
G = E - F	Autofinancement net	1 800,0	1 510,0	-290,0	-16,1%
H	Cessions d'immobilisations	850,0	800,0	-50,0	-5,9%
I	Solde dotations/ reprises provisions	0,0	0,0	0,0	
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	2 650,0	2 310,0	-340,0	-12,8%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	22 159,1	24 102,1	1 943,0	8,8%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	6 694,1	7 313,2	619,1	9,2%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-15 465,0	-16 788,9	-1 323,9	8,6%
I	Financement disponible pour l'investissement	2 650,0	2 310,0	-340,0	-12,8%
M = - L - I	Volume d'emprunt	12 815,0	14 478,9	1 663,9	13,0%

6



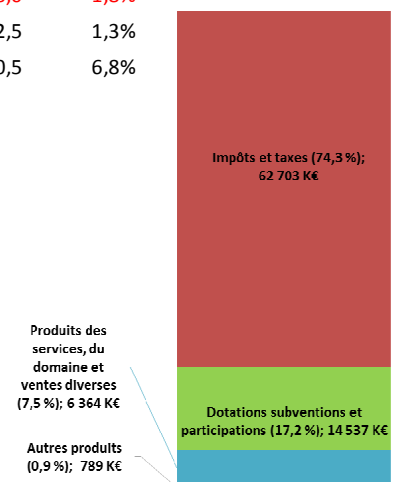
Les recettes de fonctionnement : 84 394 K€

(une diminution de 1,6 % de BP à BP soit - 1 336 K€)

En milliers d'euros

	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	85 730,0	84 394,0	-1 336,0	-1,6%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 785,4	6 364,3	-421,1	-6,2%
Impôts et taxes	63 861,5	62 703,5	-1 158,0	-1,8%
Dotations subventions et participations	14 344,9	14 537,4	192,5	1,3%
Autres produits	738,3	788,8	50,5	6,8%

Des recettes de fonctionnement en légère baisse, notamment sur les lignes « impôts et taxes » compte tenu de changements structurels (transferts de compétences et donc diminution de l'attribution de compensation) et sur la ligne « produit des services et du domaine ».



Les recettes de fonctionnement : 84 394 K€

(une diminution de 1,6 % de BP à BP soit - 1 336 K€)

Produits des services et du domaine 6 364,3 K€

(- 6,2% par rapport au BP 2019 soit - 421,1 K€)

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Produits des services et du domaine	6 785,4	6 364,3	-421,1	-6,2%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 434,0	2 465,0	31,0	1,3%
Droit et redevance de stationnement*	812,0	862,1	50,1	6,2%
Redevances et droits des services sportifs	40,1	38,6	-1,5	-3,7%
Forfait post Stationnement (FPS)	300,0	315,0	15,0	5,0%
Redevances d'occupation du domaine public communal	177,9	190,5	12,6	7,1%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	2 500,7	1 951,9	-548,8	-21,9%
Autres produits	520,7	541,2	20,5	3,9%

* retraitement BP 2019 programmé sur un autre chapitre

- **Activités périscolaires** : La prévision 2020 se base sur le niveau des recettes 2019 et l'évolution des tarifs de +1,5 %.
- **Droits de stationnement** : prévision légèrement à la hausse par rapport au BP 2019 (+ 50 K€).
- **Forfait Post Stationnement (FPS)** : augmentation de ce produit, au regard du niveau de réalisation estimé en 2019 (+15 K€).
- **Remboursements de frais pris en charge par le budget principal de la Ville** :
 - Remboursements des interventions de la Ville au profit de la CAN (1 263 K€), dont :
 - => Convention de gestion du complexe sportif de la Venise Verte pour 6 mois en 2020 (587 K€).
 - => Entretien des ZAE : Ces recettes sont ajustées au regard des dépenses effectuées sur les espaces verts (263 K€), la voirie (132 K€), et la propreté urbaine (79 K€).
 - => Patrimoine [remboursement fluides, entretien (ex: Médiathèque ou Du Guesclin), etc.] : 64 K€.
 - => Pour les prestations relevant du SEV auparavant (138 K€)
 - Interventions pour d'autres redevables : 689 K€.
 Il s'agit de remboursements de frais de personnels, logements, énergies, fluides, affranchissement, reprographie, etc. pris en charge par la Ville au bénéfice d'associations ou d'autres organismes publics (CCAS, CDép79, etc.).
- **Autres produits** : Il s'agit notamment des locations des salles du Centre Du Guesclin (129 K€), des activités de la fourrière automobile (85 K€), des concessions dans les cimetières (87 K€), des recettes liées aux redevances versées par des tiers (affichage sur le domaine public, etc.). 9

Les recettes de fonctionnement : 84 394 K€

(une diminution de 1,6 % de BP à BP soit - 1 336 K€)

Ressources Fiscales 62 703,5 K€ (- 1,8 % par rapport au BP 2019 soit - 1 158 K€)

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Impôts et taxes	63 861,5	62 703,5	-1 158,0	-1,8%
Contributions directes (TF et TH)	46 315,0	46 900,0	585,0	1,3%
Attribution de compensation CAN	13 703,2	11 671,0	-2 032,2	-14,8%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	545,4	391,1	-154,3	-28,3%
Droits de mutation	1 678,0	2 100,0	422,0	25,1%
Taxe sur l'électricité	1 150,0	1 230,0	80,0	7,0%
Droits de stationnement *	0,0	0,0	0,0	0,0%
Autres	469,8	411,4	-58,4	-12,4%

* Retraitement BP 2019 programmé sur un autre chapitre

- **Contributions directes** : les taux d'imposition sont constants mais la variation légale décidée par l'Etat fait évoluer les bases fiscales de + 0,9 %, d'où un montant de produits en hausse de + 585 K€ de BP à BP (soit 1,3 %).
- **Attribution de compensation - 2 032 K€** : ajustement du fait des changements structurels validés en CLECT (GEMAPI - 7,2 K€ avec un montant évolutif pendant 3 ans), et transfert de la compétence de la contribution au budget du service départemental d'incendie et de secours (- 2 025 K€).
- Prévision du **FPIC** brut à hauteur de 50 % du montant perçu en 2019 (garantie en cas de sortie du dispositif).
- Programmation pour les **droits de mutation** (+ 422 K€) en tenant compte du réalisé 2019 qui est à ce stade au-delà de la prévision et pour la **taxe sur l'électricité** une augmentation est envisagée (+ 80 K€).

Les recettes de fonctionnement : 84 394 K€*(une diminution de 1,6 % de BP à BP soit - 1 336 K€)***Contributions directes 46 900 K€ (+ 1,3 % par rapport au BP 2019 soit + 585 K€)**

en K€	2019			Coef de revalorisation estimé	2020		BP
	BP	Bases définitives	Réalisé produit fiscal assuré (à taux constant)		Bases estimatives	Taux d'imposition	
Taxe d'habitation	20 845	95 118	20 892	0,9%	95 974	21,97%	21 155
<i>Dont TH isolée</i>	20 544	93 533	20 544	0,9%	94 375	21,97%	20 784
<i>Dont TH Logements Vacants</i>	301	1 585	348	0,9%	1 599	21,97%	371
Taxe foncière bâtie	25 209	83 100	25 151	0,9%	83 848	30,29%	25 484
Taxe foncière non bâtie	261	329	258	0,9%	332	78,47%	261
	46 315		46 301				46 900

Comme depuis 2014, les taux de fiscalité restent inchangés en 2020. Seules les bases, fixées par l'Etat, évoluent avec notamment un coefficient de revalorisation légale estimé à + 0,9 %. Une revalorisation physique des bases est aussi escomptée.

Le produit des contributions directes est prévu à hauteur de 46 900 K€ à taux d'imposition inchangé. L'évolution est de + 585 K€ de BP à BP.

Comme pour les années 2018 et 2019, le dégrèvement appliqué à la TH pour les 80 % des ménages les plus modestes sera entièrement compensé par l'Etat en 2020.

11

Les recettes de fonctionnement : 84 394 K€*(une diminution de 1,6 % de BP à BP soit - 1 336 K€)***Dotations, subventions et participations 14 537,4 K€ (+ 1,3 % par rapport au BP 2019 soit + 192,5 K€)**

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Dotations subventions et participations	14 344,9	14 537,4	192,5	1,3%
DGF Dotation forfaitaire	7 900,0	7 738,7	-161,3	-2,0%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	1 070,5	1 170,2	99,7	9,3%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	653,3	785,4	132,2	20,2%
Compensations Etat - taxes foncières	174,2	180,0	5,8	3,4%
Compensations Etat - taxe d'habitation	2 287,0	2 287,0	0,0	0,0%
Autres dotations et participations	2 260,0	2 376,1	116,1	5,1%

- Maintien de la **Dotation Globale de Fonctionnement** par rapport à 2019, conformément aux dispositions du contrat financier signé avec l'Etat. La baisse de la part forfaitaire est compensée par une augmentation des parts péréquatives :

- la DGF forfaitaire se situerait à hauteur de 7 739 K€
- la Dotation de Solidarité Urbaine se situerait à hauteur de 1 170 K€
- la Dotation Nationale de Péréquation se situerait à hauteur de 785 K€.

- Les **compensations d'exonération de taxes** sont stables par rapport au BP 2019. Elles correspondent aux montants notifiés en 2019 avec notamment le maintien de la demi-part des veufs/veuves.

- Les **autres dotations et participations** sont en augmentation de 5 %, avec notamment le FIPHFP (84 K€), les subventions octroyées par la CAF (en augmentation de + 50 K€), et le Contrat Enfance Jeunesse (630 K€).

12

Les recettes de fonctionnement : 84 394 K€*(une diminution de 1,6 % de BP à BP soit - 1 336 K€)***Autres produits 788,8 K€** (+6,8 % par rapport au BP 2019 soit + 50,5 K€)

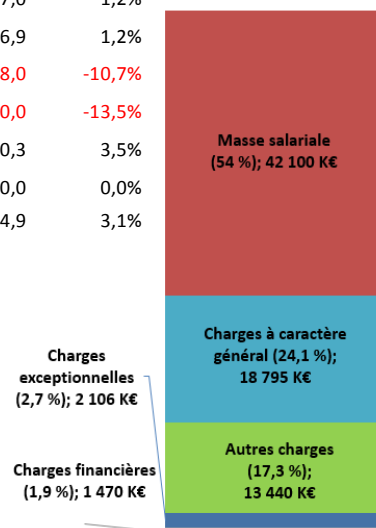
En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Autres produits	738,3	788,8	50,5	6,8%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	55,0	51,1	-3,9	-7,1%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	633,3	607,6	-25,7	-4,1%
Produits financiers	5,0	5,0	0,0	0,0%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	45,0	125,1	80,1	178,0%
Reprise sur provisions	0,0	0,0	0,0	0,0%

Hormis une baisse du revenu des immeubles (- 25 K€ / BP 2019) et une légère diminution de la programmation du remboursement des dépenses de personnels (- 4 K€), les autres produits sont stables ou en augmentation tel que les produits exceptionnels (+ 80 K€).

Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)*

Le respect du contrat financier et la volonté de dégager un autofinancement adapté, impose une vigilance constante sur les dépenses de fonctionnement

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	78 930,0	77 911,0	-1 019,0	-1,29%
Dépenses de personnel	41 583,0	42 100,0	517,0	1,2%
Charges à caractère général	18 578,1	18 795,0	216,9	1,2%
Autres charges de gestion courante	14 874,9	13 276,9	-1 598,0	-10,7%
Charges financières	1 700,0	1 470,0	-230,0	-13,5%
Charges exceptionnelles	2 036,0	2 106,3	70,3	3,5%
Dépenses imprévues	0,0	0,0	0,0	0,0%
Atténuations de produits et autres dépenses	158,0	162,9	4,9	3,1%



Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)***Les dépenses de personnel 42 100 K€ (+1,2 % par rapport au BP 2019 soit + 517 K€)**

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Dépenses de personnel	41 583,0	42 100,0	517,0	1,2%
Rémunération	30 780,5	31 207,6	427,1	1,4%
<i>Personnels titulaires</i>	26 813,5	27 351,2	537,7	2,0%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 125,2	1 244,1	119,0	10,6%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	203,0	208,0	5,0	2,5%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	2 638,9	2 404,3	-234,6	-8,9%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 150,1	10 216,0	65,9	0,6%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	554,2	574,1	19,9	3,6%
Autres charges sociales	98,2	102,3	4,1	4,2%

Les dépenses constitutives de la masse salariale connaissent un changement structurel (transfert des agents du service des sports - 270 K€) et augmentent globalement de 517 K€.

Cette évolution résulte de plusieurs variables :

- Une hypothèse de stabilité de la valeur du point d'indice
- Une évolution liée au GVT estimée à 247 K€
- Les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 160 K€ pour une année complète
- Des mesures en faveur du pouvoir d'achat des agents :
 - La poursuite de la mise en œuvre du RIFSEEP + 106 K€ (demi année en 2019, augmentation de 8 € brut pour les C2 et application pour les ingénieurs et techniciens)
 - La protection sociale complémentaire renforcée significativement (nouveau contrat de prévoyance et contrat de groupe santé avec une participation de l'employeur augmentée)

15

Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)***Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18 795 K€***(fin de la convention de gestion du complexe sportif de la Venise Verte au 1^{er} juillet 2020)*

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Charges à caractère général	18 578,1	18 795,0	216,9	1,2%
Energie (électricité, chauffage, combustibles, carburant)	2 708,0	2 702,7	-5,4	-0,2%
Contrats de prestations de services	2 382,3	2 396,6	14,3	0,6%
Au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement (CAN)	3 906,2	3 869,0	-37,2	-1,0%
Alimentation	1 280,5	1 333,8	53,2	4,2%
Entretien et réparation terrains	1 165,8	1 176,1	10,3	0,9%
Maintenance	781,4	852,7	71,3	9,1%
Fournitures de petit équipement et voirie	847,3	845,3	-2,0	-0,2%
Impôts et taxes assimilées	810,5	488,9	-321,6	-39,7%
Autres services extérieurs	35,0	417,3	382,3	/
Autres matières et fournitures	777,2	791,3	14,1	1,8%
Entretien et réparation voies et réseaux	349,0	384,0	35,0	10,0%
Primes d'assurances	207,8	212,0	4,2	2,0%
Eau et assainissement	554,0	526,7	-27,3	-4,9%
Frais de nettoyage des locaux	132,8	155,1	22,3	16,8%
Locations	248,4	277,1	28,7	11,5%
Publications	187,5	157,0	-30,5	-16,3%
Bâtiments	258,9	273,5	14,6	5,6%
Transports collectifs	208,5	206,3	-2,2	-1,0%
Versements à des organis. de formation	200,0	206,0	6,0	3,0%
Fournitures scolaires	148,9	148,2	-0,7	-0,5%
Autres	1 388,0	1 375,6	-12,4	-0,9%

16

Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)***Une évolution maîtrisée des charges à caractère général 18 795 K€***(fin de la convention de gestion du complexe de la Venise Verte au 1^{er} juillet 2020)*

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Energie** (électricité, chauffage, combustibles, carburant) : une légère baisse globale de - 5,4 K€ (- 0,2 %) compte tenu notamment de la fin de la convention de gestion pour le complexe sportif de la Venise Verte (- 129 K€), et malgré la hausse du coût de l'électricité vertes premium pour certains groupes scolaires (+ 200 K€).
- **Contrats de prestations de services** : en légère augmentation + 14 K€ (+ 0,6 %). Certaines prestations ne sont pas renouvelées à la faveur de nouvelles prestations.
- **Remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** : Dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN (garage mutualisé, services communs communication et systèmes d'information) en légère baisse par rapport à 2019 (prestations garage du SEV désormais directement supportées par la CAN).
- **Alimentation (restauration scolaire)** : augmentation de l'enveloppe de 53 K€, en application de la loi Egalim (14 % de produits certifiés AB seront servis en 2020).
- **Locations immobilières et mobilières** : en hausse de 28,7 K€, notamment du fait de la prise en charge de la location du local de la fourrière automobile en année complète.
- **Entretien voies et réseaux** : l'enveloppe est maintenue au niveau de 2019. En outre 35 K€ supplémentaires seront destinés à l'entretien des ouvrages d'art et aux visites subaquatiques.
- **Maintenance** : en augmentation de + 9 % (+ 70 K€) pour faire face à de nouveaux contrats signés.
- **Impôts et taxes assimilés et autres services extérieurs** : changement de nature comptable pour la gestion des déchets.
- **Frais de nettoyage des locaux** : + 23 K€ notamment pour entretenir plus fréquemment les locaux techniques.

Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)***Autres charges de gestion 13 276,9 K€ (- 10,7 % par rapport au BP 2019 soit - 1 598 K€)**

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Autres charges de gestion courante	14 874,9	13 276,9	-1 598,0	-10,7%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	5 703,4	5 763,1	59,7	1,0%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 050,0	0,0	0,0%
Contribution au SDIS	2 075,0	0,0	-2 075,0	-100,0%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	567,0	562,6	-4,4	-0,8%
Autres	479,5	901,2	421,7	87,9%

- **Subventions aux associations** : Un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5 133 K€ (hors CEJ) soit une augmentation de 59,7 K€ : + 40 K€ pour les événements culturels, + 15 K€ pour la labellisation JO Paris 2024, + 14,5 K€ pour la vie associative.
- **Subvention au CCAS** : reconduction de la subvention à hauteur de 5 050 K€.
- **Contribution au SDIS** : cette dépense est transférée à la CAN à partir du 1^{er} janvier 2020.
- **Subvention au budget annexe Parc de Noron** : maintien de la subvention permettant d'assurer le bon fonctionnement de l'équipement.
- **Autres** : dont la contribution aux OGEC qui est en évolution (+ 410 K€) en application stricte de la loi sur l'école de la Confiance (instruction obligatoire dès 3 ans). Cette dépense sera compensée par l'Etat en 2021.

Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)***Charges exceptionnelles 2 076,8 K€ (+2,0 % par rapport au BP 2019 soit + 40,8 K€)**

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Charges exceptionnelles	2 036,0	2 076,8	40,8	2,0%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 150,0	1 110,0	-40,0	-3,5%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	696,0	786,5	90,5	13,0%
Autres	190,0	180,3	-9,7	-5,1%

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement :

- **la contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** qui s'établit à 1 110 K€ pour 2020. Elle correspond essentiellement au besoin pour la gestion de l'ensemble des parkings, au remboursement des annuités d'emprunt ainsi qu'au financement des amortissements du parking de la Brèche.
- les montants versés à la SO SPACE en contrepartie de **l'exploitation de l'Acclameur** qui s'établissent à 786 K€ en 2020.

Les dépenses de fonctionnement : 77 911 K€*(une diminution de 1,29 % de BP à BP soit - 1 019 K€)***Charges financières 1 470 K€ (- 13,5 % par rapport au BP 2019 soit - 230 K€)**

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
Charges financières	1 700,0	1 470,0	-230,0	-13,5%
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rbt intérêt CAN)	1 645,0	1 415,0	-230,0	-14,0%
Intérêts / Rattachement des ICNE	50,0	50,0	0,0	0,0%
Autres charges financières	5,0	5,0	-5,0	0,0%

• **Les charges financières** sont prévues en diminution par rapport au BP 2019.

La programmation 2020 tient compte d'un recours limité à l'emprunt en 2019, et d'un refinancement de 4 prêts dont les effets sont visibles dès cet exercice. En outre le niveau des taux d'intérêts pour les emprunts à taux variable est peu élevé.

Dépenses imprévues 0 K€**Atténuations de produits 162,8 K€ (+ 4,8 K€ par rapport au BP 2019)**

• **Les atténuations de produits** intègrent, dès le BP 2020, le montant prélevé au titre du FPIC (80 K€).

Les autres dépenses sont relatives au dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants (63 K€) et la taxe annuelle sur les friches commerciales (20 K€).

Les dépenses d'investissement : 24 102 K€

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
TOTAL	22 159,1	24 102,1	1 943,0	8,8%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 453,1	22 700,1	2 247,0	11,0%
URBANISME ET HABITAT	9 649,5	6 945,5	-2 704,0	-28,0%
SECURITE PUBLIQUE	75,0	155,0	80,0	106,7%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 428,9	5 950,6	521,7	9,6%
EDUCATION ET JEUNESSE	2 255,9	2 557,3	301,4	13,4%
SPORT	787,0	1 953,7	1 166,7	148,2%
CULTURE	240,1	1 866,4	1 626,3	677,5%
LES RESSOURCES	2 016,8	3 271,7	1 255,0	62,2%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 400,0	200,0	16,7%
AUTRES DEPENSES	506,0	2,0	-504,0	-99,6%

Autres (0 %); 2 K€

Travaux en régie
(4,6 %); 1 400 K€Emprunts (amortissement)
(20,9 %); 6 373 K€Dépenses d'équipement (74,5 %);
22 700 K€

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2020 sont en hausse de + 1 943 K€ (+ 8,8 %), correspondant à la suite des réalisations des projets de la mandature. Elles marquent l'engagement de la collectivité en faveur d'un investissement sur les équipements publics conforme aux besoins et aux ambitions d'une ville comme Niort.

Sont en effet prévus près de 7 000 K€ pour l'urbanisme et l'habitat, avec entre autres, le projet Port Boinot. A noter aussi un fort engagement sur les volets scolaire, sportif et culturel avec des enveloppes respectives de travaux programmés de 2 130 K€, 1 953 K€ et 1 866 K€.

21

Les dépenses d'investissement : 24 102 K€ dont 22 700 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
TOTAL	22 159,1	24 102,1	1 943,0	8,8%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 453,1	22 700,1	2 247,0	11,0%
URBANISME ET HABITAT	9 649,5	6 945,5	-2 704,0	-28,0%
1 PLANIFICATION URBAINE	0,0	0,0	0,0	0,0%
2 ACTION FONCIERE	235,0	230,0	-5,0	-2,1%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	9 264,5	6 565,5	-2 699,0	-29,1%
Action Cœur de Ville	5,0	60,0	55,0	1100,0%
Place et rue de L'Hotel de Ville	0,0	80,0	80,0	0,0%
Les Halles	0,0	50,0	50,0	0,0%
OPAH RU requalification du centre ville	300,0	297,0	-3,0	-1,0%
OPAH RU Communautaire	20,0	60,0	40,0	200,0%
Verrière passage du commerce	542,0	960,0	418,0	77,1%
Passage du commerce	120,0	2,5	-117,5	-97,9%
ZAC Terre de Sport	240,0	40,0	-200,0	-83,3%
Ilot Champommier	50,0	40,0	-10,0	-20,0%
Vallée de Bellevue	2,0	5,0	3,0	150,0%
Parc Naturel Urbain	7 370,0	3 960,0	-3 410,0	-46,3%
Brèche	115,0	110,0	-5,0	-4,3%
Contrat de Ville	500,5	876,0	375,5	75,0%
Pôle Gare - Niort Atlantique	0,0	25,0	25,0	0,0%
4 HABITAT	150,0	150,0	0,0	0,0%
Subvention opérateurs logements social	150,0	150,0	0,0	0,0%

Les dépenses d'investissement : 24 102 K€ dont 22 700 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
TOTAL	22 159,1	24 102,1	1 943,0	8,8%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 453,1	22 700,1	2 247,0	11,0%
SECURITE PUBLIQUE	75,0	155,0	80,0	106,7%
Vidéo protection Centre Ville	0,0	80,0	80,0	0,0%
Schéma communal de défense extérieure contre les incendies	75,0	75,0	0,0	0,0%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	5 428,9	5 950,6	521,7	9,6%
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	1 182,0	605,0	-577,0	-48,8%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	3 045,5	3 797,1	751,6	24,7%
Voirie	1 757,0	2 221,6	464,6	26,4%
Mobilité éclairage public	738,0	785,0	47,0	6,4%
Espaces verts naturels	145,0	195,0	50,0	34,5%
Opérations d'aménagement	205,5	395,5	190,0	92,5%
Crédits de quartiers	200,0	200,0	0,0	0,0%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	825,0	1 132,0	307,0	37,2%
Piloni	0,0	3,0	3,0	0,0%
Hotel de Ville	25,0	80,0	55,0	220,0%
Eglises	690,0	840,0	150,0	21,7%
Cimetières	110,0	159,0	49,0	44,5%
Patrimoine architectural	0,0	50,0	50,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	376,4	416,5	40,1	10,7%

... / ... 23

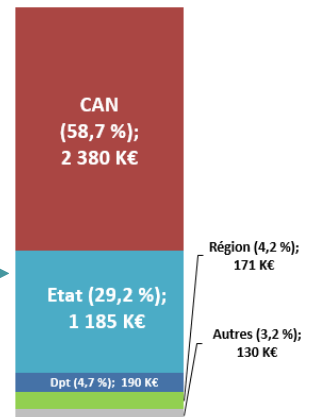
Les dépenses d'investissement : 24 102 K€ dont 22 700 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
TOTAL	22 159,1	24 102,1	1 943,0	8,8%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	20 453,1	22 700,1	2 247,0	11,0%
EDUCATION ET JEUNESSE	2 255,9	2 557,3	301,4	13,4%
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	1 935,9	2 338,8	402,9	20,8%
Bâtiments scolaires	1 751,9	2 129,8	377,9	21,6%
Equipement et matériel scolaire	50,0	55,0	5,0	10,0%
Restauration scolaire	125,0	145,0	20,0	16,0%
Equipements et matériels péri-scolaires	9,0	9,0	0,0	0,0%
11 JEUNESSE	320,0	218,5	-101,5	-31,7%
SPORT	787,0	1 953,7	1 166,7	148,2%
Equipements sportifs	701,0	1 867,7	1 166,7	166,4%
Matériel sportif	86,0	86,0	0,0	0,0%
CULTURE	240,1	1 866,4	1 626,3	677,5%
LES RESSOURCES	2 016,8	3 271,7	1 255,0	62,2%
14 SYSTÈME D'INFORMATION	920,0	998,1	78,1	8,5%
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	200,0	845,0	645,0	322,5%
Pôle technique	60,0	250,0	190,0	316,7%
Pôle administratif	140,0	595,0	455,0	325,0%
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	896,8	1 428,7	531,9	59,3%
dont Flotte de véhicules	350,0	650,0	300,0	85,7%
dont Engins et matériels	200,0	352,0	152,0	76,0%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 400,0	200,0	16,7%
AUTRES DEPENSES	506,0	2,0	-504,0	-99,6%

... / ... 24

Les recettes d'investissement : 7 313,2 K€

En milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en k€)	Ecart BP 2020 / BP 2019 (en %)
TOTAL	6 694,1	7 313,2	619,1	9,2%
Dotations et autres	2 700,0	2 800,0	100,0	3,7%
FCTVA	1 900,0	2 000,0	100,0	5,3%
Taxe d'aménagement	800,0	800,0	0,0	0,0%
Subventions	3 969,8	4 455,8	486,0	12,2%
Amendes de police	300,0	400,0	100,0	33,3%
Subventions des organismes publics	3 669,8	4 055,8	386,0	10,5%
Autres Recettes	24,3	57,4	33,1	136,3%
Opérations d'investissement sous mandat	0,0	38,0	38,0	/
Autres immobilisations financières	22,3	17,4	-4,9	-21,9%
Opérations financières	2,0	2,0	0,0	0,0%



- Compte tenu du niveau d'exécution des crédits 2019, le FCTVA s'établirait à 2 000 K€ en 2020 (contre 1 900 K€ au BP 2019).
- La prévision de recettes de la **taxe d'aménagement** est reconduite à l'identique.
- Le **produit des amendes de police** est estimé avec prudence à hauteur de 400 K€ (effets de la dépenalisation du stationnement sur la nature comptable des recettes correspondantes).
- Les **subventions** des organismes publics sont en hausse de 386 K€ et sont composées essentiellement de la participation de la CAN au titre du « Programme d'appui communautaire au territoire » (PACT I et II) pour un montant de 2 380 K€ (notamment pour l'opération Port Boinot 1 225 K€) et de diverses participations de l'Etat pour un montant de 1 184 K€ (dont Port Boinot 327 K€, l'Eglise Notre Dame 241 K€).
- Les 38 K€ d'**opérations d'investissement sous mandat** concernent le projet de crèche pour le compte du CCAS.
- Les **autres immobilisations financières** concernent le remboursement d'une avance par le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables.
- Les **opérations financières** correspondent à des cautions et abonnements Piaf (stationnement).

25

La dette

- L'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un **volume d'emprunt nouveau d'équilibre de 14 479 K€**. Ce montant ne sera probablement pas entièrement mobilisé, mais revu avec le rythme d'exécution du budget et avec le résultat de l'exercice 2019. Ainsi le volume d'emprunt mobilisé ne devrait pas dépasser les 7 000 K€.
- L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 sera pour le budget principal de 64 738 K€. Il atteindrait au **maximum** 65 365 K€ au 31 décembre 2020, en mobilisant 7 000 K€ d'emprunts prévisionnels (contrat financier).

L'évolution de l'encours de la dette du budget principal :

- CRD au 01/01/2020 estimé à **64 738 K€**
 - Remboursement du capital estimé à **6 373 K€**
 - + Volume maximum d'emprunt **7 000 K€**
- CRD au 31/12/2020 estimé de l'ordre de **65 365 K€ au maximum**

- Au cours de l'année 2019, la Ville aura encaissé 4 500 K€ d'emprunts pour couvrir les restes à réaliser des exercices 2017 et 2018 :
 - Un emprunt de 2 000 K€ souscrit en 2017 auprès de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,78 %, dont la phase de mobilisation s'est terminée au 30/10/2019.
 - Un emprunt de 2 500 K€ souscrit en 2018 auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, pour une durée de 20 ans avec un taux fixe de 1,66 %, dont la phase de mobilisation se termine au 19/12/2019.
- L'encours de la dette contractée pour la construction du parking de la Brèche et inscrite au budget annexe « stationnement » a fait l'objet en 2018 d'un réaménagement. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2019. Ainsi le montant de l'encours sera au 1^{er} janvier 2020 de 8 597 K€ contre 8 998 K€ au 1^{er} janvier 2019. Après le remboursement du flux de capital en 2020 (410 K€), l'encours de dette de ce budget annexe serait de 8 187 K€ au 31 décembre 2020.

26

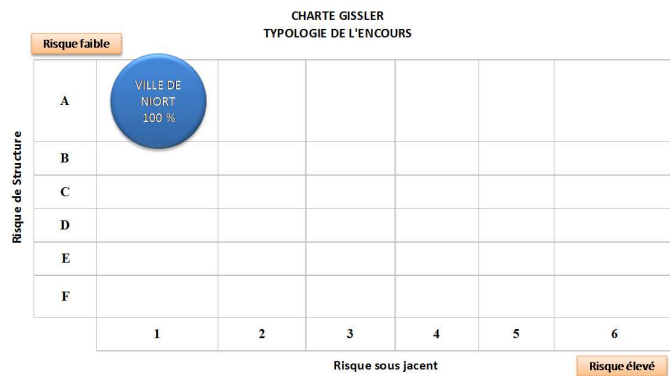
La dette

Situation de la dette au 31/12/2019

	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	43 190,79	67,42%	674,91	43 865,70	67,76%	8 596,58	100%
Dettes à taux variable	20 871,89	32,58%		20 871,89	32,24%		
Total	64 062,68	100%	674,91	64 737,59	100%	8 596,58	100%

L'encours de la dette du budget principal est de 64 738 K€ (au 01/01/2020) et repose essentiellement sur des taux fixes (68 %), soit 43 866 K€ avec un taux moyen de 2,20 %.

L'encours de la dette du budget stationnement est de 8 597 K€ (au 01/01/2020) et repose uniquement sur des taux fixes, soit avec un taux moyen de 2,84 %.



Selon la Charte Gissler, la situation de la dette de la Ville de Niort est qualifiée de « non risquée ».

Le risque de structure va du classement « A » (type taux fixe ou taux variable simple) à « F » (type de structure complexe non classé ailleurs).

Le risque sous-jacent va du « 1 » (indice en zone en euros) à « 6 » (indices non classifiés).

Les budgets annexes

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	2 614,9	2 523,0	-91,9	-3,5%	RECETTES	2 614,9	2 523,0	-91,9	-3,5%
Charges à caractère général	1 129,8	1 120,2	-9,6	-0,8%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 150,0	1 110,0	-40,0	-3,5%
Charges financières	252,0	240,0	-12,0	-4,8%	Remboursement de frais	111,4	7,5	-103,9	-93,3%
Charges exceptionnelles	378,0	255,0	-123,0	-32,5%	Produits des gestion	943,5	995,5	52,0	5,5%
Ecritures d'ordre	855,1	907,8	52,7	6,2%	Ecritures d'ordre	410,0	410,0	0,0	0,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	855,2	907,8	52,6	6,2%	RECETTES	855,2	907,8	52,6	6,2%
Emprunts et dettes assimilées	403,0	410,0	7,0	1,7%					
Immobilisations corporelles	42,1	87,8	45,7	108,6%	Ecritures d'ordre	855,2	907,8	52,6	6,2%
Ecritures d'ordre	410,1	410,0	-0,1	0,0%					

Le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 110 K€ du budget principal est programmé pour équilibrer les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents parkings et à leur entretien, au remboursement des prêts contractés pour la construction du parking de la Brèche, et au financement des amortissements de ce dernier.

De BP à BP :

- la fusion des marchés de prestations des parkings aménagés et de la Brèche - 10 K€ sur les charges à caractère général
- suppression de la refacturation de la taxe foncière sortie du calcul de la compensation financière versée à la SO SPACE pour les parkings en concession (baisse des charges exceptionnelles et des remboursements de frais)
- suite au réaménagement des emprunts du Crédit Agricole fin 2018, le rythme de remboursement du capital est plus important, et celui des charges d'intérêts moindre.
- en investissement, sont inscrits des crédits pour réaliser des travaux d'entretien / réparation de la barrière du parking Saint-Vaize et au titre d'un contentieux.

29

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	1 265,7	1 278,6	12,9	1,0%	RECETTES	1 265,7	1 278,6	12,9	1,0%
Charges à caractère général	465,5	402,1	-63,4	-13,6%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	264,0	277,1	13,1	5,0%
Charges de personnel	610,2	645,0	34,8	5,7%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 000,0	1 000,0	0,0	0,0%
Autres charges de gestion courante	8,0	7,4	-0,6	-7,2%	Dotations et participations	0,0	0,0	0,0	0,0%
Charges exceptionnelles	23,1	23,6	0,5	2,2%	Recettes exceptionnelles	0,0	0,0	0,0	NS
Ecritures d'ordre	159,0	200,5	41,5	26,1%	Ecritures d'ordre	1,7	1,5	-0,2	-13,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecarts BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	160,0	200,5	40,5	25,3%	RECETTES	160,0	200,5	40,5	25,3%
Immobilisations corporelles	147,2	173,0	25,8	17,5%					
Immobilisations incorporelles	10,0	26,0	16,0	160,0%	Ecritures d'ordre	160,0	200,5	40,5	25,3%
Ecritures d'ordre	2,7	1,5	-1,2	-44,8%					

Le budget 2020 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions. La contribution du budget principal s'établit pour 2020 à 1 000 K€.

De BP à BP :

- sur les charges à caractère général, la baisse s'explique par la non reconduction de deux prestations particulières d'audit (- 40 K€) et le transfert des coûts de la fête foraine vers le budget principal (- 47 K€). Néanmoins avec l'augmentation du prix de l'énergie, les crédits connaissent une hausse de 34 K€.
- sur la masse salariale, impact de la réorganisation des services (remplacements en année pleine)
- ajustement du niveau des recettes en cohérence avec le niveau de réalisation.
- en investissement acquisition de matériels spécifiques de salons pour 30 K€ (pour la location des nouveaux espaces)

30

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	900,0	801,0	-99,0	-11,0%	RECETTES	900,0	801,0	-99,0	-11,0%
Charges à caractère général	506,7	214,0	-292,7	-57,8%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	900,0	801,0	-99,0	-11,0%
Charges de personnel	309,2	325,1	15,8	5,1%					
Autres charges	2,1	5,3	3,2	152,4%					
Ecritures d'ordre	82,0	256,7	174,7	213,0%					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	89,6	506,5	416,9	465,2%	RECETTES	89,6	506,5	416,9	/
Immobilisations corporelles	32,0	21,5	-10,6	-33,0%	Ecritures d'ordre	89,6	271,7	182,1	/
Immobilisations en cours	50,0	0,0	-50,0	/	Emprunts et dettes assimilées	0,0	234,8	234,8	/
Opération - Extension du crématorium	0,0	470,0	470,0	/					
Ecritures d'ordre	7,6	15,0	7,4	97,4%					

Concernant l'activité **Crématorium**, en 2020 :

- La section d'exploitation intègre un ajustement des recettes, fondé sur une projection des réalisations de 2019. Quant aux dépenses un virement de la section d'exploitation permet de financer le début des travaux d'investissement.
- La section d'investissement intègre notamment l'acquisition d'une graveuse pour 20 K€ et 470 K€ pour les travaux d'extension du site dont le projet global se chiffre à 1 600 K€ HT. L'emprunt affiché à ce stade est théorique. L'affectation des excédents cumulés au CA 2019 viendront lors du BS annuler cette inscription.

31

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2019 / BP 2020 (%)		BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019 / BP 2020 (val)	Ecart BP 2019 / BP 2020 (%)
DEPENSES	58,5	57,8	-0,8	-1,3%	RECETTES	58,5	57,8	-0,8	-1,3%
Charges à caractère général	19,9	17,2	-2,8	-13,8%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses	58,5	40,5	-18,0	-30,8%
Charges de personnel	38,0	40,0	2,0	5,2%	Recette d'équilibre	0	17,3	17,3	/
Autres charges de gestion	0,3	0,3	0,0	3,3%					
Charges exceptionnelles	0,3	0,3	0,0	0,0%					

Ce budget correspond à l'activité de fossoyage, il est constitué uniquement de dépenses et recettes d'exploitation.

La programmation des recettes pour 2019 fut corrigée au BS pour tenir compte des tendances de réalisation. Lors de la constatation du CA 2018, le niveau d'activité s'est avéré en recul par rapport à 2017 et cela se poursuit en 2019.

Ainsi le BP 2020 intègre un niveau d'activité identique à celui de 2019 avec une hausse des tarifs de +1,5%.

En K€	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Voté 2019	CA 2019 au 4/11	évol. 2018/2019	BP 2020
Services liés aux inhumations et exhumations	36,9	40,1	34,0	42,5	34,0	25,4	-6,0%	32,4
Services liés aux crémation	8,7	7,5	9,1	14,0	9,0	5,6	-25,3%	6,9
Fournitures liées aux inhumations et exhumations	1,5	1,8	1,2	2,0	1,3	1,0	-2,4%	1,2
Fournitures liées aux crémations	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1		0,0
Total général	47,1	49,3	44,4	58,5	44,3	32,1		40,5

32

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/BP 2020(val)	Ecart BP 2019/BP 2020(%)		BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/BP 2020(val)	Ecart BP 2019/BP 2020(%)
DEPENSES	110,5	127,5	17,0	15,4%	RECETTES	110,5	127,5	17,0	15,4%
Charges à caractère général	17,5	35,5	18,0	102,7%	Redevance - affermage	8,2	9,0	0,8	9,2%
Dépenses d'ordre	93,0	92,0	-1,0	-1,1%	Autres recettes de gestion courantes	9,3	0,0	-9,3	-100,0%
					Subvention exceptionnelle du Budget Principal	0,0	29,5	29,5	/
					Recettes d'ordre	93,0	89,0	-4,0	-4,3%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/BP 2020(val)	Ecart BP 2019/BP 2020(%)		BP 2019	BP 2020	Ecart BP 2019/BP 2020(val)	Ecart BP 2019/BP 2020(%)
DEPENSES	93,0	92,0	-1,0	-1,1%	RECETTES	93,0	92,0	-1,0	-1,1%
Immobilisation incorporelle	0,0	3,0	3,0	/	Subventions d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0%
Dépenses d'ordre	93,0	89,0	-4,0	0,0%	Recettes d'ordre	93,0	92,0	-1,0	-1,1%

L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle et de frais de gestion de l'ordre de 9 K€ par le délégataire.

Le BP 2020 intègre des crédits pour la poursuite d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour anticiper le renouvellement de la DSP et apporter des préconisations sur la performance du réseau de chaleur et ses possibilités d'extension selon un modèle économique viable (35,5 K€).

Les écritures d'ordre correspondent aux amortissements de l'équipement et de certaines subventions perçues.